

Annexe 1 - Avantages supplémentaires accordés par l'Organisation de Coopération du Sud (OCS)

Appel à Candidatures N° 001/2025 du GCUB-Mob

La Directrice Exécutive du Groupe de Coopération Internationale des Universités Brésiliennes – GCUB, dans l'exercice de ses attributions légales, considérant la signature du Mémoire d'Entente entre le GCUB et l'Organisation de Coopération du Sud (OCS), ajouté les informations suivantes à l'Appel Public à Candidatures GCUB-Mob n° 001/2025:

1. L'OCS agira conjointement avec le GCUB pour financer jusqu'à 400 (quatre cents) aides ponctuelles, sous réserve de la disponibilité des fonds, à destination des candidat(e)s sélectionné(e)s dans le cadre de l'Appel à Candidatures GCUB-Mob n° 001/2025, ressortissant(e)s des États membres fondateurs et membres de l'OCS, énumérés ci-dessous :
 - a. République islamique d'**Afghanistan**
 - b. Royaume du **Cambodge**
 - c. Union des **Comores**
 - d. République du **Congo**
 - e. République de **Djibouti**
 - f. Royaume d'**Eswatini**
 - g. République fédérale démocratique d'**Éthiopie**
 - h. République de **Gambie**
 - i. Royaume hachémite de **Jordanie**
 - j. République du **Nicaragua**
 - k. République fédérale du **Nigéria**
 - l. République des **Palaos**
 - m. État de **Palestine**
 - n. République **Togolaise**
 - o. République du **Yémen**
 - p. République du **Zimbabwe**
2. En plus des ressortissant(e)s des pays mentionnés au paragraphe 1 ci-dessus, seront également éligibles à l'aide ponctuelle les candidat(e)s sélectionné(e)s dans le cadre du Programme GCUB-Mob qui sont ressortissant(e)s de la République du **Soudan**, sous réserve de la notification écrite de l'OCS au GCUB après le 4 juillet 2025.
3. Sous réserve de la disponibilité des fonds, une aide ponctuelle d'un montant de 750,00 USD (sept cent cinquante dollars américains) sera accordée à chaque candidat(e) sélectionné(e). Si des fonds supplémentaires sont disponibles au moment du transfert, le montant de l'aide pourra être augmenté proportionnellement. Le paiement sera effectué en monnaie brésilienne, calculé selon le taux de change officiel en vigueur à la date à laquelle l'Organisation de Coopération du Sud transférera les fonds au GCUB.

4. La sélection des 400 bénéficiaires maximum sera réalisée par le Comité Consultatif d'Évaluation pour la sélection de la Troisième Phase de l'Appel à Candidatures GCUB-Mob n° 001/2025.
5. La liste finale avec le résultat des jusqu'à 400 bénéficiaires sera publiée à la même date que la publication du résultat final de l'Appel à Candidatures GCUB-Mob n° 001/2025.
6. Les présentes dispositions font désormais partie intégrante de l'Appel à Candidatures GCUB-Mob n° 001/2025.